

Palexpo SA et Le Grand-Saconnex

Lundi 6 octobre 2008 Conseil municipal







Palexpo c'est...

- 102'000 m2 d'espaces couverts, adaptables et transformables
- 120 manifestations par année
- Expositions grand public
- Expositions professionnelles
- Congrès
- Évènements sportifs



Palexpo, c'est...

- 130 collaborateurs
- 505 millions de francs de retombées économiques pour la région
- 33 millions de retombées fiscales pour le canton



Ancienne Construction juridique

- Fondation pour le Palais des expositions
 - Propriétaire des Halles 1 à 5, 7, Villa Sarasin
- Fondation pour la Halle 6
 - Propriétaire de la Halle 6
- Fondation Orgexpo
 - Chargée de la gestion et de l'exploitation du complexe

NB: Représentation d'un CA du Grand-Saconnex à chaque Fondation



Pourquoi restructurer?

- Opacité du système
- Simplifier le processus de décision
- Unifier la gestion
- Améliorer la capacité financière

... avant d'importants investissements nécessaires à la modernisation du complexe



Nouvelle construction juridique : Palexpo SA

- Crée par la loi du 16 novembre 2007, effective depuis le 3 juin 2008
- « La société a pour but principal d'être le propriétaire d'un complexe d'exposition et de congrès sis sur la commune du Grand-Saconnex ainsi que d'en assurer la gestion, l'exploitation et le développement dans l'intérêt du rayonnement du canton de Genève et de sa région » article 2



Futurs actionnaires

- L'Etat de Genève
- La Fondation pour le tourisme
- Le Salon de l'Auto
- La Fédération des Entreprises romandes



et le Grand-Saconnex?



Pourquoi investir dans Palexpo?

- Un geste en faveur de l'économie de la commune et de la région
- Palexpo génére de l'emploi, y compris au Grand-Saconnex
- Palexpo génére des retombées fiscales directes et indirectes pour la commune
- Palexpo sera rentable à court et à long terme
- Garder notre siège…



Pourquoi un siège dans le nouveau Conseil d'administration ?

- La commune avait un siège dans chacune des structures antérieures
- Condition sine qua none pour investir
- Une occasion unique à saisir
- Un droit à la parole et à l'information
- Défendre nos intérêts